

FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES H/F



Module 1 - présentation du Titre de Formateur professionnel d'adultes.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. OBJECTIFS | 3 |
| 2. INTRODUCTION | 4 |
| 3. PRÉSENTATION DU TITRE DE FORMATEUR PROFESSIONNEL POUR ADULTES | 5 |
| 3.1. Le Titre Professionnel (TP) de Formateur Professionnel d'Adultes (FPA) | 5 |
| 3.1.1. Les différentes formations certifiantes | 5 |
| 3.2. Le Titre de FPA | 5 |
| 3.3. La structure de la formation | 7 |
| 4. PRÉSENTATION DU CHALLENGE EN 13 ÉTAPES | 8 |
| 4.1. Présentation du Challenge | 8 |
| 4.2. Quelles seront les travaux à effectuer ? | 9 |
| 5. ABRÉVIATIONS | 10 |



Objectifs

- **Maîtriser la conception, l'animation et les dispositifs de la formation professionnelle (dont digitalisation).**
- **Assurer l'accompagnement.**
- **Connaître les statuts, l'environnement et les obligations.**



Introduction

Descriptif général de l'emploi :

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur h/f contribue au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle, l'acquisition d'une qualification et/ou la professionnalisation des personnes pour leur permettre l'accès ou le maintien dans une situation d'activité ou d'emploi.

Pour cela, le formateur h/f participe à la conception, prépare, anime des actions de formation. Il évalue les acquis et réalise un bilan. Il contribue à l'élaboration de dispositifs de formation, adapte éventuellement des parcours aux besoins des personnes et aux contraintes en présentiel ou à distance. Il accompagne ces personnes durant leur parcours en présentiel ou à distance et participe à l'évaluation du dispositif.

L'emploi s'exerce généralement dans des organismes de formation, centres ou établissements publics et/ou privés opérant dans le champ de la qualification et /ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus.

Contexte de réalisation :

Les conditions d'exercice dépendent étroitement des types de structures et des organisations du travail, très diversifiées, et peuvent varier très sensiblement.

Les interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers ; elles s'effectuent de manière relativement autonome tout en respectant la législation en matière de discrimination, de sécurité, les orientations de la structure, les objectifs de la formation concernée ainsi que les procédures institutionnelles, réglementaires et administratives.

Le formateur h/f peut être salarié, salarié occasionnel ou travailleur indépendant.

Il travaille souvent en équipe et entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local. L'emploi peut exiger disponibilité et mobilité.



Présentation du titre de Formateur Professionnel pour Adultes

1. LE TITRE PROFESSIONNEL (TP) DE FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES (FPA)

les différentes formations certifiantes

Il existe un nombre important de formations de formateurs dont beaucoup se disent « Certifiantes ».

Dans les faits, seules 3 « diplômes » le sont réellement, ce sont ceux qui sont inscrits au RNCP^{p. 10} (Registre National des Compétences Professionnelles) conformément à la réglementation et reconnus par l'État.

- Le DUFA^{p. 10} (Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes) et diplômes dérivés, Masters. Titres de niveau II (Bac) ou de niveau III (Bac +2). Diplômes délivrés en cursus universitaires.
- Le CQP^{p. 10} (Certificat de Qualification Professionnelle) de Formateur Consultant délivré par la branche professionnelle (CPEF). Délivré uniquement en VAE, en candidature individuelle.
- Le TP de FPA (Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes) délivré par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale. Délivré en VAE ou en Formation Continue, par des Organismes Certificateurs habilités.

2. LE TITRE DE FPA

Le Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes est un niveau III, possédant une parfaite équivalence avec le niveau Bac + 2 du Ministère de l'Éducation nationale. De ce fait, il est possible à l'issue de la formation de s'inscrire en université, directement en 3ème année de Licence (sous réserve d'obtention du titre, de compatibilité avec le cursus choisi et d'acceptation de l'Université)



Il peut être délivré à l'issue d'un parcours effectué en VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) ou en Formation Continue. Il est constitué de **deux CCP (Certificats de Compétences Professionnelles)** regroupant 13 compétences distinctes.

Le **CCP1** est essentiellement orienté vers la conception, l'animation et le management d'actions de formation., le CCP 2 est orienté vers l'accompagnement des apprenants.

Le contenu de la formation a évolué au mois d'avril 2018, avec l'introduction de compétences nouvelles portant notamment sur la digitalisation des actions de formation et sur la maîtrise de l'environnement réglementaire du secteur d'activité.

Le titre est délivré à l'issue d'un examen de 1h50 présenté devant un Jury composé de deux professionnels, habilités par les services de la DIRECCTE^{p. 10} pour le Ministère de l'Emploi. L'épreuve permet de valider l'acquisition des compétences correspondant aux deux CCP et comprend également un entretien final, visant à évaluer votre posture de formateur.

Deux documents structurants de votre formation sont à votre disposition. Ils sont indispensables à l'organisation de votre travail et à la préparation de l'examen.

Le REAC^{p. 10}

Référentiel Emploi Activité Compétences.

C'est le document central qui décrit avec précision le contenu de votre formation ainsi que les compétences attendues.

Il n'est pas systématiquement communiqué aux apprenants de toutes les formations, mais pour vous futurs **FPA**, il sera dorénavant votre outil de travail.

Fichier en téléchargement (cf. REAC_FPA.pdf)

Le RC^{p. 10}

Référentiel de Certification. Il décrit les étapes de l'examen de passage du **Titre Professionnel**.

Chaque étape de l'épreuve est expliquée, encadrée dans un timing précis et les conditions logistiques sont listées. Selon les Jurys, ce découpage et les temps impartis sont plus ou moins respectés, mais ne l'oublions pas, le Jury est souverain.



Ce document est organisé en deux parties : le passage du TP_{p. 10} dans sa totalité ou le passage par CCP_{p. 10} . Selon les cas, l'organisation de l'épreuve est adaptée.

Fichier en téléchargement (cf. RC_FPA.pdf)

3. LA STRUCTURE DE LA FORMATION

Elle est organisée en deux CCP (activités) qui regroupent treize compétences.

Vue synoptique de l'emploi-type

| N° Fiche AT | Activités types | N° Fiche CP | Compétences professionnelles |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques | 1 | Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande |
| | | 2 | Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques |
| | | 3 | Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique |
| | | 4 | Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance |
| | | 5 | Evaluer les acquis de formation des apprenants |
| | | 6 | Inscrire ses actes professionnels dans le cadre réglementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle |
| | | 7 | Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité |
| 2 | Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants | 8 | Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques |
| | | 9 | Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours |
| | | 10 | Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés |
| | | 11 | Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage |
| | | 12 | Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel |
| | | 13 | Analyser ses pratiques professionnelles |



Présentation du challenge en 13 étapes

1. PRÉSENTATION DU CHALLENGE

Le fil rouge de votre formation au : « Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes (FPA) »

Tout au long de votre parcours de formation, vous allez devoir réaliser un certain nombre de challenges, parfois ludiques et faciles, parfois ... moins !

Si vous visez l'obtention du **CCP1** (Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques), votre challenge comprendra 7 étapes,

Si vous visez le **CCP2** (Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants), il vous faudra réussir 6 étapes,

Si vous êtes inscrit à cette formation en vue d'obtenir votre Titre Professionnel de FPA, vous serez confronté à un challenge en 13 étapes.



Pourquoi ce challenge ?

Le challenge vise 3 objectifs :

- Vous permettre de mettre en application de façon concrète les connaissances acquises, au fur et à mesure de votre avancée dans le parcours de formation,
- Valider avec vous, la bonne intégration de ces connaissances,
- Vous faire construire au fil de votre formation, le dossier de présentation de votre activité de formateur d'adultes, tel que vous devrez le soumettre à un Jury, en vue de l'obtention de votre titre.

En résumé, à la fin de votre parcours et grâce aux challenges réalisés, toute la matière nécessaire à la constitution de votre dossier sera réunie et mise en forme.

Vous n'aurez plus qu'à l'assembler selon les directives de votre Référentiel de Certification.

2. QUELLES SERONT LES TRAVAUX À EFFECTUER ?

Chaque challenge d'étape pourra nécessiter un ou plusieurs travaux, selon la complexité du sujet traité. Ces travaux sont de natures diverses : réflexion, conception de séances de formation, fabrication d'outils pédagogiques ... mais aussi, être à même de concevoir un parcours e-learning à l'aide de notre **LMS**^{p. 10} école ou encore, animer une classe virtuelle ...

Bon courage, à bientôt pour la première étape !



Abréviations

CCP : Certificat de compétences professionnelles

CQP : (Certificat de Qualification Professionnelle) de Formateur Consultant délivré par la branche professionnelle (CPEF). Délivré uniquement en VAE, en candidature individuelle.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DUFA : (Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes) et diplômes dérivés, Masters. Titres de niveau II (Bac) ou de niveau III (Bac +2). Diplômes délivrés en cursus universitaires.

LMS : Learning Management System ou plateforme d'apprentissage en ligne

OF : Organisme de Formation

RC : Référentiel de Certification

REAC : Référentiel Emploi Activités Compétences

RNCP : Registre National des Compétences Professionnels

T.P : Titre Professionnel

VAE : Validation des Acquis d'Expériences